



DECLARATION PREALABLE
CLASSE EXCEPTIONNELLE DES AGREGES
27 juin 2018

L'accès à la Hors Échelle B est une revendication de longue date de la FSU qui a salué cette évolution positive. Cependant, c'est pour tous les collègues que la FSU revendique l'accès à la classe exceptionnelle. Or, la structuration en deux viviers très déséquilibrés est en train de créer une saturation qui empêchera les futures promotions. Ainsi, alors que nous avons pour les agrégés 203 promouvables à la campagne 2017, nous n'en avons aujourd'hui plus que 146 c'est à dire $\frac{1}{4}$ de moins que précédemment. L'élargissement du vivier 1 n'a donc pas été suffisant et son assèchement est programmé. Aussi est-il nécessaire, au niveau national, d'aller vers une fongibilité des viviers afin d'offrir à toute la profession une réelle perspective de débouché de carrière.

Quand on fait le bilan des promotions pour 2017, on peut se féliciter de constater que les résultats de l'Académie de Lyon sont bons puisque, en ce qui concerne le vivier 1, 79 collègues sur les 82 proposés par la CAPA ont été promus en CAPN. Le travail et les orientations de la CAPA lyonnaise ont donc été confortés : la stratégie de faire remonter des collègues proches de la retraite est la bonne. Rappelons-nous qu'en 2017, ce sont près de 80 % de collègues de plus de 60 ans qui avaient été inscrits au vivier 1. La FSU considère que c'est dans cette direction que notre CAPA doit continuer de travailler.

Or, pour les propositions 2018, on peut constater un infléchissement très net quant à l'âge des proposés, notamment au vivier 1. Si pour le vivier 2, l'âge moyen des proposés est de 62,2 ans, pour le vivier 1, en revanche il est de 57,6 ans. Dans ce vivier, 32 collègues sur 59 ont moins de 60 ans avec un écart de 16 ans entre le plus jeune et le plus âgé des proposés. Or, un collègue né en 1967 prendra sa retraite dans minimum 11 ans. Comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, c'est autant d'années qui bloquent une nouvelle promotion. On le voit, cette évolution est contre-productive. D'ailleurs la note de service du 23 février 2018 alertait les recteurs et rectrices quant à ce risque de saturation, saturation qui créera de la frustration chez nos collègues. Pourtant, au vivier 1, le nombre de collègues nés entre 1951 et 1962 est suffisamment important encore, puisqu'il représente 60 personnes et qu'il y a 59 possibilités d'inscription. La FSU propose donc que notre CAPA reconsidère les propositions prématurées : il convient, pour nous, de rendre possible la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs à la retraite permettent de nouvelles promotions.

Comme nous l'avons acté en GT, il s'agit également de faire remonter en CAPN un tableau qui respecte la représentativité des disciplines. Or, nous constatons dans le projet de l'administration de légers déséquilibres : ainsi, pour le vivier 1, on pouvait s'attendre, vu le pourcentage de professeurs de sciences physiques et chimiques, à ce qu'il y ait 2 proposés dans la discipline. Or, il n'y en a aucun quand les professeurs d'économie et gestion option administrative et ressources humaines sont surreprésentés (5 proposés au lieu des 3,6 attendus) de même que les professeurs de SII option ingénierie électrique (5 proposés contre 3,2 attendus).

Enfin, nous devons rechercher l'équilibre homme/ femme. A ce titre, le projet de l'administration est intéressant. Néanmoins, il est contraint par la composition très masculine du grade de la Hors Classe. Alors que le vivier 2 est davantage paritaire, à l'image du corps (46,6 % de femmes contre 53,4 % d'hommes), le vivier 1 est fortement déséquilibré : 39 % de femmes contre près de 61 % d'hommes. Aussi, quand l'administration cherche un rattrapage de ce déséquilibre en faisant des propositions à parité, elle est contrainte de proposer à la CAPN des femmes très jeunes. Les proposées du vivier 1 ont en moyenne 55,5 ans quand les hommes ont près de 60 ans. Au vivier 2 elles ont 61,5 ans quand les hommes ont près de 63 ans. Nous touchons là aux limites de l'exercice.

On le voit, il est très difficile de tenir tous les bouts. Afin de permettre au niveau national le plus de promotions lyonnaises possibles, notre CAPA va devoir se livrer à un véritable travail d'équilibriste. Les experts de la FSU feront des propositions afin d'améliorer la représentativité des disciplines, tout en gardant à l'esprit la future rotation des promotions et en essayant de ne pas ~~gréver~~ obérer l'équilibre homme/femme que l'administration a cherché à établir.

Nous tenons à souligner que depuis la dernière campagne les appréciations littérales se sont enrichies de mots clés les rendant plus explicites. Néanmoins, il ne nous semble pas opportun que les évaluateurs primaires, notamment dans le Supérieur, se substituent à l'avis de la rectrice en formulant des « avis : excellent » ou « avis : très satisfaisant ». La Rectrice est Chancelière des Universités et la CAPA doit pouvoir garder une marge de manœuvre. Par ailleurs, il est dommage que certaines appréciations soient de simples « copier-coller » que l'on retrouve à plusieurs endroits du document « Professeur-e investi-e dans ses missions et qui les remplit de manière satisfaisant e », en sciences physique et chimiques par exemple, ou encore qu'elles n'envisagent pas la carrière des collègues dans son ensemble et qu'elles les cantonnent à leur exercice actuel. L'expérience de professeurs qui ont enseigné dans le passé en Éducation Prioritaire n'a pas toujours été prise en compte dans les avis, Les collègues consultent ces avis avec une attention bien légitime. C'est souvent pour eux la marque d'une reconnaissance, ou non, de leur investissement au cours de toute leur carrière.

Nous rappelons que lors de la session 2017 nous avons demandé à avoir la liste de tous les collègues dont la candidature au vivier 1 avait été refusée et le motif du refus. Nous renouvelons aujourd'hui notre demande. De même, nous rappelons qu'en respect de la note de service du 23 février 2018 il doit être mentionné sur les documents préparatoires les fonctions retenues pour l'éligibilité au titre du vivier 1. Cela peut nous permettre de vérifier la validité des candidatures (nous avons constaté la dernière fois qu'il pouvait y avoir des erreurs) et aussi d'analyser la répartition des avis au titre des fonctions. Nous voudrions aussi avoir accès aux dossiers des collègues, selon les mêmes modalités que pour la liste d'aptitude des agrégés. Enfin, si cette fois-ci les fichiers AIDOP et les documents-papier nous ont bien été communiqués en temps et en heure, nous regrettons de n'avoir eu, pour la FSU, qu'un exemplaire papier alors que nous sommes deux experts.